

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 20 août 2024

Date de publication précédente: 25 septembre 2020

No de fiche: 464B-3

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC I BX1 RC (Partie B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: En mélange avec la Partie A de l'ARC I BX1 RC, pour un revêtement à durcissement rapide afin de protéger les surfaces métalliques des dommages provoqués par l'abrasion, l'érosion et les chocs.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Liquide inflammable, Catégorie 4, H227

Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:	H227 H314 H317 H411	Liquide combustible. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P210 P261 P272 P273 P280 P301/330/331 P303/361/353 P305/351/338 P310 P333/313 P363 P391 P405 P501	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol	10-20	57214-10-5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 (facteur M = 1)
m-Phénylènebis(méthylamine) (Synonyme: m-Xylène-alpha, alpha'-diamine)	7-13	1477-55-0	Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	0,1-0,7	1760-24-3	Acute Tox. 4, H332 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
Éthanol	0,1-0,6	64-17-5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 (C ≥ 50 %)

Autres Ingrédients:

Oxyde d'aluminium	50-60	1344-28-1	Non classé*
Carbure de silicium	7-13	409-21-2	Non classé*

*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Contacter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Contacter un médecin.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Si le sujet est conscient, donnez-lui beaucoup de lait ou d'eau pour diluer le contenu de l'estomac. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct cause des brûlures de la peau, des yeux, et des membranes muqueuses. Peut provoquer une allergie cutanée. Une inhalation excessive des vapeurs ou des brouillards peut provoquer la toux, des raideurs dans la poitrine ou une respiration difficile.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse, aérosol d'eau .

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune donnée disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, NOx, ammoniac et autres vapeurs toxiques.

Autres dangers: Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE			
8.1. Paramètres de contrôle			
Valeurs limites d'exposition professionnelle			
Ingrédients		TLV ACGIH	
		ppm	mg/m³
Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol		SO	SO
m-Phénylenebis(méthylamine)		(peau)	STEL: 0,1 (Plafond)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine		SO	SO
Éthanol		STEL: 1 000	SO
Oxyde d'aluminium		(alvéolaire)	1
Carbure de silicium		(total)	10
		(alvéolaire)	3
Valeurs limites biologiques			
Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.			
8.2. Contrôles de l'exposition			
8.2.1. Mesures techniques			
Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations de vapeurs au-dessous des limites d'exposition.			
8.2.2. Mesures de protection individuelle			
Protection respiratoire:	Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A-P2).		
Gants de protection:	Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc butyle, nitrile).		
Protection des yeux et du visage:	Lunettes de protection		
Autres:	Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.		
8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement			
Voir les sections 6 et 12.			
SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
État physique	pâte grumeleuse	pH	n'est pas applicable
Couleur	marron rougeâtre	Viscosité cinématique à 40 °C	21 700 cSt @ 25 °C (calculé)
Odeur	amine	Solubilité dans l'eau	légèrement soluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	2,305 kg/l
% volatil (par volume)	0%	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	n'est pas applicable	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas applicable	% de produits aromatiques par poids	0%
Point éclair	77 °C	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	PM, vase clos	Propriétés explosives	n'est pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas applicable
Température de décomposition	n'est pas défini		
9.2. Autres informations			
Viscosité dynamique: 50 000 cPs @ 25 °C			

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun

10.5. Matières incompatibles

Acides et agents oxydants forts comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, NOx, ammoniac et autres vapeurs toxiques (par la combustion).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies et de désordres de la peau et des yeux peut être affecté par l'exposition.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: ETA-mélange > 9055 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
m-Phénylenebis(méthylamine)	DL50, rat	930 mg/kg
	DL50, rat	> 5 000 mg/kg, références croisées
Carbure de silicium	DSENO, rat	2 000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	DL50, rat	2 413 mg/kg
Oxyde d'aluminium	DL50, rat	> 5 000 mg/kg

Par voie cutanée:

Substance	Essai	Résultat
m-Phénylenebis(méthylamine)	DL50, lapin	≈ 2 000 mg/kg
Carbure de silicium	DSENO, rat	2 000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	DL50, lapin	2 009 mg/kg

Par inhalation:

Une inhalation excessive des vapeurs ou des brouillards peut provoquer la toux, des raideurs dans la poitrine ou une respiration difficile. ETA-mélange = 13,05 mg/l (brouillard).

Substance	Essai	Résultat
m-Phénylenebis(méthylamine)	CL50, rat, 4 h	1,3 mg/l (brouillard)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut provoquer des brûlures.

Substance	Essai	Résultat
ARC I BX1 RC (Partie B)	Corrositex®	Corrosif
m-Phénylenebis(méthylamine)	Irritation de la peau, cobaye	Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

m-Phénylenebis(méthylamine), Oxyde d'aluminium, Carbure de silicium, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:	Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).
Toxicité pour la reproduction:	Éthanol, Oxyde d'aluminium, Carbure de silicium: ne devrait pas causer de toxicité. Autres Ingrédients: manque de données.
STOT - exposition unique:	Ne devrait pas causer de toxicité. Oxyde d'aluminium, Carbure de silicium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée:	Oxyde d'aluminium, Carbure de silicium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Autres Ingrédients: manque de données.
Danger par aspiration:	Aucune toxicité prévue par aspiration sur la base de la viscosité.
Autres informations:	Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol: CE50 sur 96 heures, pour la truite arc-en-ciel = 0,76 mg/l (références croisées). Le m-Phénylenebis(méthylamine) est nocif envers les organismes aquatiques [CE50 72 h (algues): 12 mg/l].

12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. m-Phénylenebis(méthylamine): biodégradation, OECD 301B (28 jours) = 49%, ce produit n'est pas facilement biodégradable. N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: s'hydrolyse dans l'eau ou avec l'air humide, en libérant du méthanol et des organosilicones; biodégradation = 50% (OECD 301A, 28 jours). Éthanol: facilement biodégradable; oxydation rapide par réactions photochimiques dans l'air. Oxyde d'aluminium, Carbure de silicium: substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

m-Phénylenebis(méthylamine): faible risque de bioaccumulation (BCF < 100). N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, Éthanol: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pâte. Légèrement soluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: UN2735

TMD: UN2735

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (BENZENE-1,3-DIMETHANEAMINE (MXDA))

TMD: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (BENZENE-1,3-DIMETHANEAMINE (MXDA))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 8

TMD: 8

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: III

TMD: III

14.5. Dangers pour l'environnement

POLLUANT MARIN

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EMS F-A, S-B, GROUPE DE SÉPARATION DES MATIÈRES DU CODE IMDG 18-ALCALIS

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND: Non disponible
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Flam. Liq. 4, H227	Méthode fondée sur des données d'essais
Skin Corr. 1A, H314	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H227: Liquide combustible.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 20 août 2024

Changements apportés à la Révision complète pour représenter la nouvelle formulation.

FDS dans cette révision:

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.